

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



07156073

TRIBUNAL DE COMMERCE

17-10-2007
Greffe

NIVELLES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2007 - Annexes du Moniteur belge

 N° d'entreprise
Dénomination

(en entier) :

A.R. STRATEGIES

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1380 Lasne, rue d'Alaumont, 4

Objet de l'acte : Constitution, nominations, désignation d'un représentant permanent

D'un acte reçu par le notaire Edouard DE RUYDTS résidant à Forest Bruxelles, le quinze octobre deux mille sept, en cours d'enregistrement, il résulte qu'il a été constitué une société privée à responsabilité limitée comme suit :

I. FONDATEURS.

1) Monsieur DELOGNE Robert Frans Albert, né à Bruxelles, le 27 novembre 1960, domicilié à 1380 Lasne, rue d'Alaumont, 4.

2) Madame HALLEMANS Ann Gaston Annette Ghislaine, née à Anvers, le 5 juillet 1966, domiciliée à 1380 Lasne, rue d'Alaumont, 4.

II. DENOMINATION.**"A.R. STRATEGIES"****III SIEGE SOCIAL**

1380 Lasne, rue d'Alaumont, 4

IV. OBJET SOCIAL

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

- la fourniture de tous conseils, études ou projets liés au secteur de la défense ou de la sécurité, dans les matières navales, terrestres, aéronautiques ou aérospatiales, et ce aussi bien dans les domaines civils que militaires ;

- la représentation commerciale de toutes entreprises actives dans le secteur de la défense ou de la sécurité, dans les matières navales, terrestres, aéronautiques ou aérospatiales, et ce aussi bien dans les domaines civils que militaires ;

- la gestion de projets de coopération internationale ;

- le support logistique et opérationnel de tout équipement du secteur de la défense ou de la sécurité, dans les matières navales, terrestres, aéronautiques ou aérospatiales, et ce aussi bien dans les domaines civils que militaires ;

- l'achat, l'étude, le développement, la fabrication, la vente, en gros ou en détail, l'importation et/ou l'exportation de tout matériel et équipement dans le secteur de la défense ou de la sécurité, dans les matières navales, terrestres, aéronautiques ou aérospatiales, et ce aussi bien dans les domaines civils que militaires ;

- l'agence de représentation de toute entreprise active dans le domaine maritime, aérien, de défense et de sécurité

- la prise de direction et le contrôle, en qualité d'administrateur, liquidateur ou autrement, de sociétés affiliées ou filiales. Elle peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet social serait analogue au sien ou de nature à favoriser son objet social.

Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

D'une manière générale, elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

V. MONTANT DU CAPITAL SOCIAL.

Dix-huit mille six cents euros (18.600 €)

VI. FORMATION DU CAPITAL.

Le capital est représenté par cent quatre-vingt-six parts sociales sans valeur nominale.

VII. DUREE.Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Volet B - Suite

La société est constituée pour une durée illimitée.

VIII. GESTION.

La gérance de la société est confiée à un ou plusieurs gérants, associés ou non.

A été nommé gérant pour toute la durée de la société : Monsieur Robert DELOGNE, prénommé.

En cas de pluralité de gérants, chacun des gérants agissant séparément a pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Ils peuvent représenter la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Agissant conjointement, le ou les gérants peuvent déléguer certains pouvoirs pour des fins déterminées à telles personnes que bon leur semble.

En cas de gérant unique, il exercera seul les pouvoirs conférés ci-avant et pourra conférer les mêmes délégations.

IX. DEBUT ET FIN DE CHAQUE EXERCICE SOCIAL.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social sera clôturé le trente et un décembre deux mille huit.

X. ASSEMBLEE GENERALE.

Il est tenu une assemblée générale ordinaire chaque année, le quatrième lundi du mois de juin à onze heures

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en deux mille neuf

XI. REPRESENTANT PERMANENT

Le gérant appelle aux fonctions de représentant permanent de la société privée à responsabilité limitée « A.R STRATEGIES » pour tout mandat d'administrateur que cette dernière peut exercer dans d'autres personnes morales, conformément à l'article 61 § 2 du Code des sociétés, Monsieur Robert DELOGNE, prénommé.

- POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME -

Edouard De Ruydts, notaire